



Doc. 16035
01 octobre 2024

La situation en Iran et la protection des défenseurs iraniens des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 14
Sous-amendement n° 1

À la fin de l'amendement 14, insérer la partie de phrase suivante:

«ainsi que d'«apartheid religieux», qui consiste en la discrimination et l'exclusion institutionnalisées d'individus de toutes les sphères de la société sur la base de leurs convictions religieuses ou de leur identité ethnoreligieuse.»

Déposé par:

KERN Claude, France, ADLE
ARATÓ Gergely, Hongrie, SOC
CORLĂȚEAN Titus, Roumanie, SOC
ÖZTÜRK Berdan, Türkiye, GUE
ZAMPA Sandra, Italie, SOC

1. 2024 - Quatrième partie de session

